

Vœux du Maire dimanche 14 janvier 2018

Monsieur le Maire a fait part de ses vœux aux Trémeheucoises et Trémeheucois dimanche 14 janvier 2018. Le transfert des compétences des communes vers les intercommunalités a été au cœur de son discours. Il a aussi fait un point sur la situation financière



de Trémeheuc, avant d'évoquer les projets lancés par le Conseil Municipal. M. Le Besco, Maire de Combourg et Vice-Président de la communauté de communes, a ensuite pris la parole pour présenter le bilan des activités de la Bretagne Romantique. M. Piot, Maire de Bonnemain, M. Chartier, Maire de Cuguen, et Mme Blanchet, Maire de Saint-Léger-des-Prés, étaient aussi présents à la cérémonie.

Ouverture d'une enquête publique pour l'aliénation de portions de chemins ruraux

Monsieur le Maire de Trémeheuc a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, du mercredi 14 mars 2018 à 10h00 au mercredi 4 avril 2018 à 16h00, relative à l'aliénation de 5 portions de chemins ruraux situées aux lieux-dits La Bellenais, Le Rocher Mazier et Pierre Fendue.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête publique seront déposés en mairie de Trémeheuc pendant toute la durée de l'enquête, du 14 mars au 4 avril 2018, de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30 du lundi au jeudi et de 10h00 à 12h30 le vendredi, sauf jours fériés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête. Les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.tremeheuc.fr

Le premier et le dernier jour de l'enquête, le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de Trémeheuc, les observations du public, de 10h00 à 12h00 le mercredi 14 mars 2018 et de 14h00 à 16h00 le mercredi 4 avril 2018. Le Commissaire enquêteur pourra aussi recevoir les observations du public par écrit à l'adresse de la mairie : 4, rue du Taillis - 35270 Trémeheuc, ou à l'adresse mail suivante : mairie@tremeheuc.fr

Dans le cadre de cette enquête publique, des informations pourront être demandées auprès de Monsieur Pierre SORAIS, Maire de Trémeheuc.

Coordonnées

□ 4, rue du Taillis
35 270 TRÉMEHEUC
□ 02 99 73 22 26
mairie@tremeheuc.fr
www.tremeheuc.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi : De 10h00 à 12h30 Et de 14h00 à 16h30 Le vendredi : De 10h00 à 12h30

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes vous propose :

- <u>Chaque mardi et vendredi</u> à partir de 14h, une randonnée gratuite d'environ 8 km sur différents circuits.
- Le <u>jeudi 15 février</u> à partir de 14h, la suite des ateliers du mois de janvier.

Rendez-vous au commerce.

SMICTOM

Collecte des ordures ménagères

(le soir)

Mercredis 14, 21, 28 février et 7 mars 2018

Collecte des sacs jaunes

(le soir) Lundis 12, 26 février et 12 mars 2018

Mise en accessibilité de la Mairie - Bilan de l'étude de faisabilité

L'Atelier L2, agence d'architecture de Rennes, a rendu en décembre 2017 ses conclusions au sujet de la mise en accessibilité-restructuration de la mairie. Cette étude de faisabilité a été réalisée en concertation avec les élus, le secrétaire de mairie et les agents du Département. Elle s'est aussi appuyée sur le relevé architectural des bâtiments de la mairie et du commerce réalisé par l'agence Quarta, géomètre expert basé à Cesson-Sévigné. Le coût de ce relevé architectural s'est élevé à 2270,00 € HT, celui de l'étude de faisabilité à 5075,00 € HT.

L'Atelier L2, dans son dossier de faisabilité final, a proposé un scénario de base avec une restructuration complète de la mairie en rez-de-chaussée :

- création d'un nouveau hall d'entrée accessible depuis la rue, avec toilettes, en lieu et place du secrétariat de la mairie et du bureau du maire actuels
- installation du secrétariat de la mairie et du bureau du maire dans le commerce actuel
- installation des archives, d'une kitchenette-salle de pause et de toilettes dans l'arrière salle du commerce
- transformation, dans ce scénario, du local de stockage accolé aux toilettes publiques extérieures en salle de réunion pour les associations
- rénovation de la salle du conseil, maintenue au même emplacement
- création d'une rampe pour faciliter l'accès aux locaux

Le cabinet d'architectes a chiffré les travaux pour la réalisation de ce scénario de base à 326300,00 € HT.

Il a proposé aussi plusieurs options à ce scénario :

- <u>option 1</u>: création d'une nouvelle salle pour les associations accolée à l'arrière salle du commerce actuel, au lieu de la transformation du local de stockage; option chiffrée à 44816,70 € HT
- option 2 : installation d'une nouvelle chaudière ; option chiffrée à 8704,63 € HT
- <u>option 3</u> : rénovation des toilettes publiques extérieures ; option chiffrée à 28038,35 € HT
- option 4 : dépose du plafond de la salle du conseil (pour retrouver le volume) ; option chiffrée à 25159,00 € HT
- <u>option 5</u> : aménagement d'un nouveau logement dans les locaux situés au-dessus du secrétariat de la mairie et du bureau du maire actuels ; option chiffrée à 36499,04 € HT
- option 6 : rénovation énergétique complète du bloc mairie ; option chiffrée à 47647,80 € HT

Le Conseil Municipal, lors de la séance du vendredi 2 février 2018, a acté les conclusions de l'étude de faisabilité et s'est positionné sur la suite à y donner :

- Il a validé le scénario de base estimé à 326300,00 € HT
- Il n'a pas sélectionné l'option 1 : nouvelle salle pour les associations
- Il a validé l'option 2 : nouvelle chaudière, estimée à 8704,63 € HT
- Il a validé l'option 3 : rénovation des toilettes publiques extérieures, estimée à 28038,35 € HT
- Il n'a pas sélectionné l'option 4 : dépose du plafond de la salle du conseil
- Il a validé l'option 5 : aménagement d'un nouveau logement, estimée à 36499,04 € HT
- Il a validé l'option 6 : rénovation énergétique, estimée à 47647,80 € HT

Le Conseil Municipal a ensuite donné délégation à Monsieur le Maire en vue de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de maîtrise d'œuvre, pour ces travaux estimés à 447189,82 € HT.

Le plan joint permet de visualiser les transformations prévues.